



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 27 / 2023

**règlementant temporairement le stationnement
pour travaux de signalisation routière horizontale**
Rue des Roses et rue du Général de Gaulle

Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1-8^{ème} partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande du 13 septembre 2023 présentée par l'entreprise AK CONCEPT de GERTWILLER (Bas-Rhin) en vue d'effectuer des travaux de signalisation routière horizontale, rue des Roses et rue du Général de Gaulle, le 19 septembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers et du personnel des entreprises intervenant sur le chantier pendant ces travaux ;

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux de signalisation routière horizontale qui auront lieu dans la rue des Roses et dans la rue du Général de Gaulle, le **19 septembre 2023, le stationnement de tous les véhicules sera interdit,**

- rue des Roses sur toute la longueur, coté gauche dans le sens du Sens Unique, entre les numéros 2 et 36
- et entre le n° 1 de la rue des Roses et le n° 95 de la rue du Général de Gaulle

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise AK CONCEPT. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'Innenheim.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Directrice de la Police Pluricommunale d'Obernai
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef de la Section des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim
- L'entreprise AK CONCEPT
- Archives

Fait à Innenheim, le 14 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Claude JULY.

